

Procédure de travail pour cadenassage

Conditions en vigueur mises à jour : mars 2016

durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • 2 heures ; pour travailleurs, préposés, journaliers, représentants SST, contremaîtres et gestionnaires de chantier.
nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 12 participants / session
où	<ul style="list-style-type: none"> • Chez le client, si le nombre de participants le permet. <ul style="list-style-type: none"> ▪ des frais de déplacement pourraient être facturés, si la formation se donne à plus de 50 KM de Montréal (100 km aller-retour).
quand	<ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au samedi, selon la convenance.
coût	<ul style="list-style-type: none"> • 300 \$ / session + 25\$ par participant, payable la journée de formation.
objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Selon les directives en matière de santé et sécurité, de la CSST et de l'ASP : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les participants à la façon de faire un cadenassage ; ▪ Pourquoi faire un cadenassage, les dangers à ne pas faire ; ▪ Revoir les directives et les applications de travail de l'entreprise, pour éliminer les énergies sur un équipement, un véhicule, un outil, une machine, selon la CSST, l'ASP et les normes et lois du travail – Québec, Maritimes et Ontario ; ▪ Maîtriser la feuille de travail pour cadenasser un équipement ; ▪ Planifier et analyser les risques avant de débiter les travaux ; ▪ Intervention rapide de sauvetage ; ▪ Réussir le test de compréhension sur vos connaissances et compétences à la procédure de cadenassage. ▪ Fournir une attestation de compétences au participant.
contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La formation est théorique et pratique, et traite des sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rôles et responsabilités de tous, selon la loi et la procédure ; ▪ Les feuilles de travail pour éliminer les énergies et appliquer la procédure ; ▪ Les équipements et accessoires de cadenassage ; ▪ Où, quand, comment et pourquoi utiliser ; ▪ Les obligations de l'employé et celles de l'employeur, selon la CSST et les lois fédérales, provinciales, concernant la santé et la sécurité au travail. • Assurer un plan d'évacuation, comprenant les premiers soins, la protection des lieux et des collègues ; • Le test de compréhension.
attestation de connaissances acquises	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque participant reçoit une carte porte-monnaie d'attestation des connaissances acquises et nécessaires, pour accéder et/ou exécuter un travail dans un espace clos. Un rappel à cette formation est recommandé aux 3 ans ;

Procédure de travail pour cadenassage

	<ul style="list-style-type: none"> • L'entreprise reçoit un certificat pour son implication et son encouragement à la Santé et Sécurité au Travail, et le cahier du gestionnaire (aide-mémoire) qui est un résumé des normes et des directives pour exécuter le cadenassage d'un équipement ou d'une installation, de façon sécuritaire.
soutien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement pendant toute la période de l'attestation de vos techniciens. • Vous bénéficiez également des mises à jour sur le sujet de cette formation et des conseils en gestion SST gratuitement pendant toute la période de l'attestation de vos techniciens.

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur mes honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, SVP me contacter au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau est formateur agréé d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés. De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourrait vous donner droit à des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services, sous forme de subvention.

